

Lutte contre les crues - une chance pour améliorer l'habitat piscicole

Alexandre Wisard, Département du Territoire, 1211 Genève

Le canton de Genève a lancé début 1998 un vaste programme de restauration de ses cours d'eau, suite à une modification de la loi cantonale sur les eaux introduisant le principe de la renaturation, et la constitution d'un fonds cantonal de renaturation.

La renaturation a pour but de protéger et reconstituer les cours d'eau et leur paysage en favorisant la biodiversité de ces éléments dans la perspective du développement durable.

Elle comprend le cours d'eau, ses berges, son environnement immédiat et, lorsque cela est nécessaire, la maîtrise de l'hydrologie. Elle fait l'objet d'un plan de site délimitant la zone alluviale, les zones inondables et les zones tampon.

Elle consiste en des travaux faisant appel aux techniques permettant au cours d'eau de retrouver des biotopes naturels abritant une faune et une flore indigènes diversifiées, ainsi qu'un tracé et des berges proches de l'état naturel.

Parmi les objectifs généraux à atteindre, on retiendra qu'il s'agit de:

- **rétablir une qualité biologique et bactériologique des eaux, compatible avec ses différents usages (pêche sportive, notamment),**
- **maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau (problème des crues, des inondations et des débits d'étiage), ainsi que les interactions avec les nappes d'accompagnement.**

- **rétablir, voire augmenter, la valeur écologique globale des cours d'eau (faune et flore), notamment par la connexion et la mise en réseau avec d'autres milieux humides proches.**

En synthèse, après 10 années de renaturation des cours d'eau genevois, le bilan actuel fait apparaître le constat réjouissant que plusieurs centaines de mètres de cours d'eau enterrés ont été remis à ciel ouvert, comme par exemple le Nant de Couchefatte ou le Nant de la Bistoquette, et que des kilomètres de rives ont été revitalisés grâce à l'enlèvement de milliers de m³ de gabions ou par la démolition de murs devenus inutiles avec le temps. Ces travaux ont permis d'améliorer considérablement la sécurité des riverains face aux inondations, tout en améliorant le physique et la biologie du cours d'eau.

De plus, des obstacles à la migration des poissons ont été supprimés ou aménagés pour les rendre franchissables, essentiellement sur la Versoix et l'Arve. Enfin, des dizaines «hectares de milieux humides ont été réhabilités, à l'image des Teppes de Verbois ou du Moulin de Vert au bord du Rhône.

Toutefois, les récents événements à nouveau survenus en Suisse lors des étés 2005 et 2007 ont tristement rappelé que la protection des biens et des personnes doit demeurer au centre des multiples objectifs portés par les projets de renaturation de cours d'eau.

L'exposé traite pour l'essentiel de trois projets récents de renaturation conduits en 2004 sur la Drize (secteur Grange-Collomb. en 2005 sur la Versoix (traversée urbaine) et en 2007 sur la Seymaz (Chêne Bourg - école de Haller), secteurs situés en zone de danger moyen (carte des dangers). Dès le lancement des mandats d'étude de ces projets, conduits par des équipes pluridisciplinaires, la composante piscicole a été identifiée. Des objectifs de conservation/amélioration de l'habitat, de la migration et de la reproduction ont été intégrés, au même titre

que les aspects de protection des biens et des personnes contre les inondations.